



36^e Congrès international de l'AFIO

Palais des Papes – Avignon

1^{er} et 2 octobre 2026

Résumé des conférences



Jeudi 1^{er} octobre

DOMMAGE CORPOREL

36^e Congrès de l'AFIO – Avignon





Mme Catherine BLANC

Juriste expert MACSF – Paris

Les fractures endodontiques Faute ou aléa thérapeutique ?

CV

- ▶ Catherine Blanc, juriste de formation, a exercé 12 ans au sein de la Médicale de France avant de rejoindre la MACSF où elle est juriste expert depuis 25 ans
- ▶ Membre des Commissions de conciliation et d'indemnisation depuis 2003
- ▶ Chargée d'enseignement dans plusieurs facultés dentaires
- ▶ Participation à des congrès et rédaction d'articles spécialisés en odontologie
- ▶ Commission de surveillance des chirurgiens-dentistes MACSF / CDF
- ▶ Secrétaire adjointe du Conseil d'Administration de l'AFIO



Dr Augustin VOLLAIRE

**Chirurgien-dentiste
La Médicale – Nantes**

CV

- ▶ Chirurgien-dentiste à Nantes, dentiste conseil au siège de la Médicale
- ▶ CES Biomatériaux
- ▶ Certificat universitaire Implantologie-Parodontologie
- ▶ DU Réparation juridique du dommage corporel

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Les fractures d'instruments, avant réalisation d'une phase prothétique, représentent environ la moitié des complications liées aux soins dentaires. On observe depuis quelques années une augmentation de ce type d'accident, souvent en lien avec un non-respect des bonnes pratiques endodontiques et une gestion inappropriée des instruments, mais elle peut aussi être liée à des difficultés anatomiques. En tout état de cause, ce type de litige se résout dans la majorité des cas à l'amiable et aboutit rarement à une assignation devant la juridiction civile.

Les fractures instrumentales résultent-elles d'un manquement fautif du praticien ou d'un aléa thérapeutique ? Cette question sera traitée au travers de cas cliniques qui nous conduiront à exposer les règles de bonnes pratiques dans la gestion de la complication.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Adopter les bonnes pratiques vis-à-vis des patients
- ▶ Exposer la conduite à tenir en cas de litige
- ▶ Améliorer ses connaissances en matière de responsabilité



Dr Henri CHANEAC

Chirurgien-dentiste

**Directeur du Comité dentaire MACSF – La
Défense**

Complications des soulevés sinusiens et imputabilité

CV

- ▶ Exercice libéral limité à l'implantologie
- ▶ Directeur du Comité dentaire MACSF

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Les comblements sinusiens peuvent présenter des complications dont les conséquences médicales peuvent être impactantes. En cas de recherche de responsabilité, l'étiologie des complications doit être établie afin de déterminer si celles-ci sont imputables à un manquement ou un aléa thérapeutique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Identifier les échecs des comblements sinusiens et leurs étiologies



Dr Bruno CHARAVAY

Chirurgien-dentiste

Expert près la Cour d'appel de Lyon

Pratiques déviantes des Centres dentaires

CV

- ▶ Exercice libéral exclusif
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel de Lyon
- ▶ DU Réparation du dommage corporel
- ▶ DU Expertise médico-légale
- ▶ CES Médecine légale
- ▶ CES Anatomo-physiologie

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Les centres de santé créés à la suite de la loi dite « Bachelot » ont engendré toute une série de dérives, tant au niveau des protocoles de soins, qu'au niveau de la partie administrative et financière. Nous terminerons avec une application pratique : les centres de santé DENTEGO.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Informer les praticiens et les patients des dérives potentielles et des fraudes possibles via le montage associatif loi 1901



Dr Emmanuelle ARGENCE

**Chirurgien-dentiste
Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence**

Comment éviter les pertes dentaires sous anesthésie générale ?

CV

- ▶ Ancienne attachée hospitalière en Parodontologie
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- ▶ DU d'anthropologie et identification médico-légale
- ▶ DU d'anthropologie et odontologie médico-légale
- ▶ DU Réparation juridique du dommage corporel
- ▶ Maîtrise en sciences biologiques et médicales
- ▶ Réserviste SSA/IRCGN



Dr Pierre ARGENCE

**Anesthésiste-Réanimateur
Marseille**

CV

- ▶ Doctorat en médecine (1984) – Faculté de Marseille
- ▶ CES Anesthésie-Réanimation (1986) – service du Pr Gouin, hôpital Sainte-Marguerite
- ▶ Compétent en chirurgie digestive lourde et bariatrique, vasculaire, urologique, orthopédique (maîtrise de l'ALR en neurostimulation), ophtalmologique (ALR et topique), gynécologique et obstétricale (maîtrise de la péridurale), réparatrice et esthétique

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Les bris dentaires sont les premiers motifs de plaintes contre les anesthésistes-réanimateurs. Selon les statistiques de la MACSF, ils représentent 27 % des procédures initiées par les patients. Ce risque se produit essentiellement au moment de l'intubation lors de l'utilisation du laryngoscope, en peranesthésie mais très peu en salle de réveil.

La responsabilité indemnitaire des médecins anesthésistes est le plus souvent recherchée. Les patients recherchent surtout une indemnisation financière, c'est-à-dire une somme d'argent en réparation du ou des préjudices subis qu'ils estiment en lien de causalité direct et certain avec une prise en charge anesthésique ou en réanimation.

En revanche, la responsabilité ordinale des anesthésistes est très peu recherchée (environ 1 %)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle déterminant des anesthésistes et des chirurgiens-dentistes dans une meilleure prise en charge des patients en amont d'une intervention chirurgicale



Dr Jacques MILLET

Chirurgien-dentiste
Service de médecine légale CH Nice
Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Cas pratique d'expertise : suicide du patient et responsabilité

CV

Le Dr MILLET cumule 20 ans d'exercice libéral dont 10 en expertise exclusive dans les différents volets dommage corporel / responsabilité médicale : identification pour les tribunaux, les assurances et en assistance personnelle et 20 ans d'exercice hospitalier, dont 15 ans en médecine légale. Il est ancien assistant en odontologie légale, ancien praticien conseil enseignant dans les diplômes post-universitaires ayant trait à l'expertise, consultant auprès du CICR à Genève et auprès du laboratoire d'Anthropologie légale à Nice, membre de l'UIO. Toujours régulièrement sollicité en matière d'identification des personnes, cas individuels et catastrophes.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Une société d'assurances couvrant la RCP d'un confrère libéral réputé missionne, pour avis, un de ses experts, suite à l'insatisfaction profonde d'une patiente. L'expert rend un avis favorable à la plaignante, en conseillant une transaction amiable. Six mois après, l'expert apprend le suicide de cette dame, avec un écrit accusant le praticien traitant. Une autopsie est pratiquée, un démontage complet des travaux est réalisé par un expert judiciaire désigné qui révèle des surprises. Des procédures judiciaire et ordinale, aux issues contradictoires, sont engagées par le veuf ; l'expert de l'assurance les suit jusqu'au bout.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Distinguer les responsabilités civile, pénale et ordinale
- ▶ Apprendre à encourager la résolution des conflits
- ▶ Comprendre la responsabilité de l'expert



Maître Philippe CARLINI

Avocat

Barreau de Marseille

Les pièges de la plainte au Conseil de l'Ordre

CV

- ▶ Avocat en droit de la santé depuis 1987
- ▶ Cabinet CARLINI & Associés – associé fondateur
- ▶ Défense des professionnels de santé devant les juridictions ordinales, civiles, administratives et pénales, dans toute la France

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

La pratique de la procédure sur les plaintes devant le Conseil de l'Ordre : les points de vigilance.

La gestion de la phase préalable de la conciliation.

La procédure devant la chambre disciplinaire de 1re instance et devant la section des Assurances sociales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Connaître les pièges pratiques de la conciliation et de la procédure devant la CDPI



Mme Noémie HERRY

Magistrate – Vice-présidente
Tribunal judiciaire de Marseille

Les attentes des juges quant aux rapports d'expertise

CV

- ▶ Magistrate depuis 2012, j'ai exercé des fonctions pénales (juge de l'application des peines puis substitut du procureur) avant de basculer vers l'exercice de fonctions civiles
- ▶ Nommée en 2021 en qualité de vice-présidente au Tribunal judiciaire de Toulon, j'ai fait partie de la 1^{re} chambre civile en charge notamment du contentieux de la responsabilité médicale. J'ai également été juge chargée du contrôle des expertises.
- ▶ Nommée en janvier 2026 au Tribunal judiciaire de Marseille, j'exerce en qualité de juge des référés, service ordonnateur de l'essentiel des expertises en matière médicale

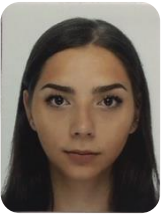
RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Après avoir rappelé quelques principes judiciaires et de procédure civile concernant l'expertise en général et le positionnement de l'expert, nous nous attacherons au rapport d'expertise en lui-même. Les attentes du juge concernent évidemment sa forme mais également le fond de la discussion, fondement de la décision judiciaire qui doit être motivée.

En conclusion, nous aborderons la vie du rapport une fois qu'il a été rendu afin de mettre en perspective le travail du juge avec la matière que constitue le rapport d'expertise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Améliorer la qualité des rapports d'expertise
- ▶ Permettre à l'expert d'appréhender le travail du juge à l'aune de son rapport



Mme Gala SLIK

Juriste à la Médicale
Saint-Denis

**Ce que les assureurs attendent du rapport
d'expertise
De l'analyse médico-légale à l'aide à la
décision**

CV

Titulaire d'un Master 1 en droit de la Santé et d'un Master 2 en droit médical, de la bioéthique et de la santé. Juriste spécialisée en responsabilité civile médicale au sein de la Médicale où j'assure la gestion de dossiers mettant en cause des professionnels de santé libéraux. Mon activité couvre l'analyse des réclamations amiables, les procédures devant les CCI et les contentieux judiciaires.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Le rapport d'expertise constitue un outil déterminant dans la gestion des réclamations mettant en cause les professionnels de santé. Au-delà de sa valeur médico-technique, il oriente directement les décisions de l'assureur en matière de responsabilité, d'indemnisation et de stratégie de défense. À travers l'expérience d'une juriste spécialisée en responsabilité civile médicale, cette communication présentera nos attentes concrètes s'agissant de trois types d'écrits fréquemment sollicités : les rapports d'expertise amiable contradictoires, les rapports d'assistance à expertise judiciaire ou CCI ainsi que les avis sur pièces.

Seront abordés les éléments indispensables à la rédaction d'un rapport exploitable : analyse des faits, appréciation de l'imputabilité des dommages, caractérisation ou non d'une faute, évaluation des préjudices et identification des arguments utiles à la défense ou à la négociation. Une attention particulière sera également portée aux nouveaux enjeux liés au droit d'accès aux données personnelles. Les demandes formulées par les patients sur le fondement du RGPD conduisent de plus en plus fréquemment à la communication de documents les concernant y compris les rapports d'expertise et même les échanges confidentiels entre expert et assureur. Cette évolution invite les experts à privilégier une rédaction strictement objective, factuelle et dénuée de toute appréciation subjective susceptible d'être mal interprétée ou d'exposer leur auteur à des poursuites disciplinaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Présenter aux experts les attentes concrètes des assureurs concernant les rapports d'expertise amiable, d'assistance à expertise et les avis sur pièces
- ▶ Identifier les informations indispensables permettant d'apprécier l'imputabilité, la responsabilité et l'évaluation des préjudices afin d'orienter la stratégie du dossier
- ▶ Sensibiliser les experts aux nouveaux enjeux liés à la communication des données personnelles et aux conséquences potentielles de certaines formulations dans leurs rapports



Maître Audrey KANDALA

**Avocate
Barreau de Paris**

Le préjudice corporel en France et aux États-Unis

CV

Titulaire d'un Master 2 en droit du patrimoine culturel de l'Université Paris-Sud et d'un LL.M en droit des affaires des pays arabes de l'Institut de droit comparé de l'Université Paris II Panthéon Assas. Prestation de serment en 2014.

Avocate collaboratrice au sein du Cabinet WEISSBERG et WEISSBERG pendant 7 ans puis avocate associée co-fondatrice du Cabinet KMK AVOCATS depuis 2020. Expertise dans de nombreux domaines du droit international privé, principalement en droit de la famille et des successions, préjudice corporel, ainsi qu'en matière d'exequatur des décisions étrangères de recouvrement de créances à l'international.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

La comparaison des systèmes français et américain d'évaluation et d'indemnisation du préjudice corporel permet de dégager les grands principes communs mais aussi de nombreuses différences. D'abord sur le principe de responsabilité, si, dans les deux pays, il faut le plus souvent justifier d'une faute à l'origine du dommage pour obtenir une indemnisation, il existe en France un régime spécifique sans faute pour les accidents de la circulation issu de la loi Badinter de 1985, qui n'a pas d'équivalent aux États-Unis. Cependant, le régime de responsabilité aux États-Unis n'est pas uniforme, puisqu'il n'y a pas de régime fédéral, mais trois types de modèles selon les États.

Ensuite sur l'évaluation des préjudices corporels et la place de l'expertise, il y a de très nombreuses différences. En France, les parties peuvent solliciter du juge la désignation d'un expert judiciaire qui interviendra dans un cadre contradictoire, avec un rapport qui servira de base d'appréciation pour le juge. Aux États-Unis, le système est accusatoire ce qui signifie que chaque partie produit ses propres preuves et donc sa ou ses propres expertises, lesquelles sont toutes débattues lors du procès. Autre différence majeure, aux États-Unis, les affaires de préjudice corporel sont jugées par un jury populaire et non pas par un juge professionnel comme en France, ce qui a également un impact sur l'indemnisation. Enfin, concernant l'indemnisation du préjudice corporel, là où il existe une harmonisation en France avec la nomenclature Dintilhac, l'indemnisation est au contraire totalement individualisée aux États-Unis, avec notamment de grandes différences selon les États.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comparer les systèmes d'évaluation et d'indemnisation du préjudice corporel en France et aux États-Unis

Maître Marie MESCAM

Avocate

Barreau de Bordeaux

Indemnisation des victimes d'attentats

CV

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les experts sur le ring

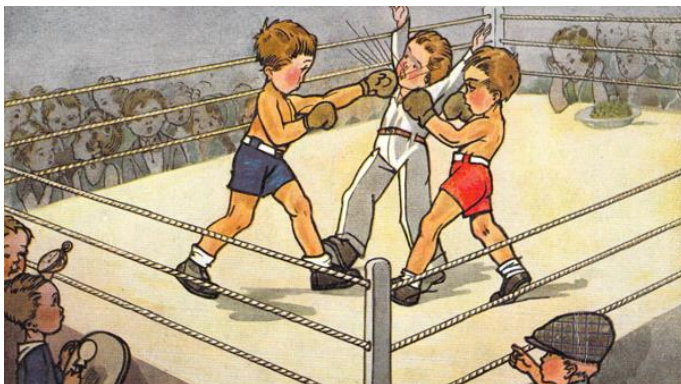
Mme Catherine BLANC

Dr Laurent DUSSARPS

Dr Hugues THOMAS

Dr Augustin VOLLAIRE

À vous de voter !





Dr Hugues THOMAS

Chirurgien-dentiste

Expert près la Cour d'appel de Nancy

CV

- ▶ Omnipraticien depuis 1986
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel de Nancy depuis 2000
- ▶ Vice-président de l'AFIO
- ▶ Inventeur du principe « Alerte Identification »
- ▶ DU : Identification odontologique (1996), Criminalistique (1998), Réparation du dommage corporel (1999), Franco-canadien d'implantologie avancée (2016) et CACITA (2022)



Dr Laurent DUSSARPS

Chirurgien-dentiste – Gradignan

Expert près la Cour d'appel de Bordeaux

CV

- ▶ Chirurgien-dentiste libéral
- ▶ CES de prothèse fixée, prothèse amovible partielle et d'odontologie légale
- ▶ DU d'expertise judiciaire (Bordeaux IV) et d'implantologie orale (Bordeaux)
- ▶ Expert près la Cour d'appel de Bordeaux
- ▶ DU d'aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels (Bordeaux)



Mme Catherine BLANC

Juriste expert MACSF – Paris

CV

- ▶ Catherine Blanc, juriste de formation, a exercé 12 ans au sein de la Médicale de France avant de rejoindre la MACSF où elle est juriste expert depuis 25 ans
- ▶ Membre des Commissions de conciliation et d'indemnisation depuis 2003
- ▶ Chargée d'enseignement dans plusieurs facultés dentaires
- ▶ Participation à des congrès et rédaction d'articles spécialisés en odontologie
- ▶ Commission de surveillance des chirurgiens-dentistes MACSF / CDF
- ▶ Secrétaire adjointe du Conseil d'Administration de l'AFIO



Dr Augustin VOLLAIRE

**Chirurgien-dentiste
La Médicale – Nantes**

CV

- ▶ Chirurgien-dentiste à Nantes, dentiste conseil au siège de la Médicale
- ▶ CES Biomatériaux
- ▶ Certificat universitaire Implantologie-Parodontologie
- ▶ DU Réparation juridique du dommage corporel

Vendredi 2 octobre

IDENTIFICATION ODONTOLOGIQUE

36^e Congrès de l'AFIO – Avignon





Dr Gwenola DROGOU-SAOUT

Chirurgien-dentiste

**Expert judiciaire près la Cour d'appel de
Rennes**

Réserviste SSA/IRCGN

Des nouvelles de l'AROA

CV

- ▶ Présidente de l'AFO (Association française d'identification odontologique)
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel de Rennes (réparation du dommage corporel et identification odontologique), agréée par la Cour de cassation
- ▶ Vice-présidente de la CEJC (Compagnie des experts de justice en criminalistique)
- ▶ Chargée d'enseignement au DU de pratiques expertales à Nantes
- ▶ Membre de l'UNIVC (Unité nationale d'identification des victimes de catastrophe) et du Forensic Odontology Sub-working Group, INTERPOL DVI
- ▶ Vice-présidente du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

But du système : identifier les corps ou restes humains non identifiés grâce à un moteur de recherche de données dentaires, l'Avis de recherche automatisé en odontologie (AROA).

Le principe : diffuser l'odontogramme de manière numérique et automatisée dans les cabinets dentaires, en vue de la comparaison et de l'identification de corps d'identité inconnue. Il s'agit d'une interrogation anonymisée d'une méga-base virtuelle.

Ce système a été proposé par le Dr Pierre Fronty et l'AFIO, en collaboration avec le Conseil national de l'Ordre, au début des années 2000. Son développement s'est heurté à plusieurs obstacles :

- ▶ la protection des données de santé, très encadrée par la législation française : la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a donné son accord en novembre 2013, selon un protocole précis d'anonymisation des données ;
- ▶ la nécessité constante d'informer l'autorité requérante et judiciaire de l'intérêt et des possibilités du système ;
- ▶ le manque d'implication de certains logiciels métiers (2/3) ;
- ▶ la nécessité d'une bonne tenue du dossier dentaire (odontogramme)

Malgré ces obstacles, l'AROA n'a cessé d'évoluer au rythme de l'informatisation massive des cabinets dentaires. Des réunions avec le Conseil de l'Ordre, les autorités judiciaires et policières, ainsi qu'avec les associations de familles de disparus, ont continué d'être organisées.

En 2025, le système a été utilisé pour la première fois sur des cas réels.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Connaître le fonctionnement et l'intérêt de l'AROA dans la chaîne d'identification médico-légale
- ▶ Analyser l'évolution du système, son application et ses limites



Dr Jim COTTON

**Chirurgien-dentiste
Odontologiste judiciaire
Laboratoire de sciences judiciaires
et de médecine légale – Montréal**

Résoudre l'inconnu L'expérience québécoise en odontologie judiciaire

CV

Jim Cotton a obtenu un doctorat en médecine dentaire à l'Université Laval en 2009 et a complété le programme de résidence en odontologie judiciaire du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale en 2025. Il travaille en pratique libérale depuis 2009 et occupe également les fonctions d'odontologiste judiciaire au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec depuis 2025.



Dr David LACHANCE

**Chirurgien-dentiste
Odontologiste judiciaire
Laboratoire de sciences judiciaires
et de médecine légale – Montréal**

CV

David Lachance a obtenu un doctorat en médecine dentaire à l'Université Laval en 2009 et a complété le programme de formation Forensic Dentistry de l'Université McGill en 2018. Il travaille en pratique libérale depuis 2009 et occupe également les fonctions d'odontologiste judiciaire au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec depuis 2021.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

À travers une série de cas résolus, cette présentation mettra en lumière le rôle de l'odontologie judiciaire dans l'identification et le soutien aux enquêtes médico-légales au Québec. Des restes humains non identifiés aux différentes expertises odontologiques, les données dentaires ont toujours leur place afin de résoudre des dossiers autant simples que complexes. En s'appuyant sur l'expérience québécoise, cette conférence illustrera l'apport et les défis de l'odontologie judiciaire au service de l'identité et de la justice.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Illustrer le rôle de l'odontologie judiciaire au Québec
- ▶ Explorer les principales applications médico-légales des données dentaires
- ▶ Reconnaître les forces et les limites actuelles de l'odontologie judiciaire



Major Yohan GÉRARD

Enquêteur subaquatique
Conflans-Sainte-Honorine

Sortir les disparus du fleuve de l'oubli Projet LETHE

CV

- ▶ Commandant de la brigade fluviale de gendarmerie de Conflans-Sainte-Honorine
- ▶ Référent forensique subaquatique
- ▶ Coordinateur des Opérations de Criminalistique
- ▶ Expert inscrit près la Cour d'appel de Dijon

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Les véhicules immergés sont régulièrement découverts lors d'opérations subaquatiques et peuvent constituer de véritables scènes d'investigation, parfois liées à des disparitions anciennes ou à des affaires criminelles non résolues.

Développé il y a un an, le projet LETHE (Localisation des Épaves, Traitement Hydrographique et Enquête) vise à établir une méthodologie nationale pour localiser, cartographier, documenter et investiguer les véhicules immergés.

Chaque épave est intégrée à une cartographie nationale puis caractérisée selon une procédure structurée. Les données hydrographiques, photographiques et contextuelles, complétées lorsque les conditions le permettent par la photogrammétrie, permettent de documenter le véhicule et son environnement avant toute décision de relevage.

La centralisation de ces informations permet de prioriser les investigations et de confronter les véhicules découverts aux dossiers de personnes disparues. Lorsqu'une épave conduit à la découverte de restes humains, différentes disciplines médico-légales, dont l'odontologie, peuvent ensuite contribuer au processus d'identification.

À travers LETHE, l'exploration des milieux aquatiques devient ainsi un outil structuré au service de la résolution de disparitions anciennes et de l'identification des victimes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Découvrir un projet national pouvant impliquer les experts en odontologie médico-légale
- ▶ S'initier aux techniques d'enquête subaquatique



Dr Céline SABOURIN

Chirurgien-dentiste
Maître de conférences associée – PH
CHU de Montpellier

Connaissances, Attitudes et Pratiques en médico-légal des chirurgiens-dentistes exerçant en France : une étude observationnelle

CV

- ▶ Chirurgien-dentiste diplômée de la faculté d'odontologie de Montpellier
- ▶ Ancienne chef de clinique des universités – praticien hospitalier en 56-02 (Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale)
- ▶ Actuellement maître de conférences associée – praticien hospitalier dans la même section 56-02
- ▶ Titulaire du Master 2 Médecine légale, criminalistique, archéothanatologie, victimologie de Nancy, France
- ▶ Doctorante depuis 2023 au sein de l'Équipe de droit pénal et de sciences forensiques de Montpellier (EDPFM), École doctorale CBS2 – travaux portant sur la création d'une base de données de radiographies panoramiques et d'un algorithme IA Deep Learning pour les comparer
- ▶ DU Pratiques expertales en odontologie légale, option Identification médico-légale (Université de Nantes) – mémoire soutenu en septembre 2026

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

- ▶ Contexte : L'identification odontologique comparative repose sur la qualité et l'accessibilité des données ante mortem détenues par les praticiens. La radiographie panoramique, le dossier médical et la réponse des chirurgiens-dentistes aux alertes identification/avis de recherche sont donc des maillons essentiels de la chaîne médico-légale d'identification odontologique.
- ▶ Objectif : Évaluer les connaissances, attitudes et pratiques des chirurgiens-dentistes exerçant en France concernant l'utilisation des radiographies panoramiques, la tenue des dossiers médicaux et le traitement des alertes identification/avis de recherche
- ▶ Matériel et méthodes : Un questionnaire anonyme a été diffusé en ligne entre décembre 2023 et novembre 2024 auprès de chirurgiens-dentistes exerçant en France. Il portait sur les indications et la fréquence de prescription des radiographies panoramiques, sur la formation reçue ainsi que sur les modalités de tenue et d'archivage des dossiers, et sur la conduite adoptée à réception d'une alerte identification.
- ▶ Résultats : 419 réponses ont été recueillies et analysées. Les résultats décrivent les habitudes de prescription radiographique des praticiens. Ils questionnent aussi la place de la formation initiale dans l'apprentissage de la tenue des dossiers médicaux. Enfin, ils éclairent la manière dont les alertes identification sont effectivement traitées au cabinet.

CONCLUSION

Cet état des lieux constitue une première base pour concevoir des actions ciblées : intégration de l'odontologie légale et de la tenue du dossier médical dans le cursus initial, sensibilisation des praticiens aux alertes identification et développement d'outils facilitant la recherche de correspondances.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Connaître l'état actuel des pratiques des chirurgiens-dentistes exerçant en France en matière de radiographie panoramique, de tenue des dossiers et de traitement des alertes identification
- ▶ Identifier les leviers qui permettraient d'améliorer la contribution des chirurgiens-dentistes à l'identification



Mme Sabine KHERIS

Juge d'instruction
Coordinatrice du PCSNE
Tribunal judiciaire de Nanterre

Cold cases : présentation du Pôle national des crimes non élucidés, sériels et complexes

CV

- ▶ Maîtrise de droit, mention carrières judiciaires
- ▶ 1^{re} vice-présidente chargée de l'instruction, à l'origine de la création du pôle et coordonnatrice du service de l'instruction



Mme Valéry DUBY

Cadre greffier – PCSNE
Tribunal judiciaire de Nanterre

CV

- ▶ Maîtrise de droit, mention carrières judiciaires
- ▶ Cadre greffier à l'origine de la création du pôle national, en charge notamment des innovations

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Présentation de la genèse du pôle national des crimes sériels ou non élucidés dit « pôle cold case » et du travail mené au sein de ce pôle, notamment sur la thématique des « enterrés sous X » et la collaboration avec le projet LETHE.



Pr Alain BAUER

Professeur émérite de criminologie
Conservatoire national des arts et métiers –
Paris

Le grand retour de l'homicide en France

CV

- ▶ Professeur émérite de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers
- ▶ Fondateur du pôle Sécurité Défense – Renseignement Criminologie Cybermenaces Crises (PSDR3C)
- ▶ Membre de l'équipe ESDR3C, responsable de l'axe Terrorisme/Antiterrorisme
- ▶ Professeur associé à l'Université Fudan (Shanghai)
- ▶ Senior Research Fellow au Center of Terrorism du John Jay College of Criminal Justice (New York) et à l'Université de droit et de sciences politiques de Chine (Pékin)
- ▶ Directeur de la chaire Sciences policières et criminelles du MBA Management de la sécurité (AMGN)
- ▶ Ancien editor de l'International Journal on Criminology, membre de l'editorial board de PRISM (NDU)
- ▶ Président du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS) auprès du président de la République (2009-2019)
- ▶ Président du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) (2012-2017)
- ▶ Président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance (ONDRP) (2003-2012)
- ▶ Conseiller du New York Police Department (NYPD), de la Sûreté du Québec (SQ) et du Los Angeles Sheriff Department (LASD)
- ▶ Ancien membre du Conseil scientifique de la Douane
- ▶ Ancien membre de la Task Force de l'OCDE sur le commerce illicite
- ▶ Ancien membre du groupe d'experts sur le crime organisé (SOCTA) d'Europol
- ▶ Officier de la réserve citoyenne (Air)

ŒUVRES (AUTEUR ET COAUTEUR)

Violences et Insécurité urbaines (1998, 12e éd., 2010), l'Amérique, la violence, le crime (2000, 2e éd., 2001), la Guerre ne fait que commencer (2002, rééd. 2003), les Polices en France (2003, 3e éd., 2010), le Crime aux États-Unis (2003), les Polices aux États-Unis (2003), Imaginer la sécurité globale (2004), État d'urgence (2004), Deux siècles de débats républicains (2004), Dico rebelle (2004), l'Énigme Al Qaïda (2005), Mercenaires et polices privées (2006), Géographie de la France criminelle (2006), Mieux contrôler les fichiers de police (2006), World Chaos, Early Detection and Proactive Security (2007), les Mystères de Channel Row (Roman 2006 et poche 2013), République, Républiques ? (2007), l'Année stratégique (2008, 2009 et 2010), le Nouveau chaos mondial (2007), Radicalisation en Occident (2008), Pour une stratégie globale de sécurité nationale (2008), Vidéosurveillance et vidéoprotection (2008), Terrorism Early Warning (LASD 2008), Le 11 Septembre (2008), 100 mots pour comprendre l'actualité (2008), Les 100 mots de la police et du crime (2009), Les études de sécurité publique (2009), Les fichiers de police (2e édition 2011), Le convent du sang (Roman 2009), La face noire de la mondialisation (2009, éditions anglaise, italienne, espagnole, chinoise), Les terroristes disent toujours ce qu'ils vont faire (2010 et nouvelle édition augmentée 2024), les 100 mots du terrorisme (2010), À la recherche de la criminologie (2010), Statistiques criminelles et enquêtes de victimation (2010), Introduction générale à la criminologie (2011), Les politiques publiques de sécurité (2011), Histoire criminelle de la France (2012 et poche 2013), La criminologie pour les nuls (2012 et 2018), Dictionnaire amoureux du crime (2013), Dernières nouvelles du crime (éditions française, italienne et américaine, 2013), Le terrorisme pour les nuls (2014), Histoire de la médecine légale et de l'identification criminelle (2015), Qui est l'ennemi ? (éditions américaine, française, italienne, chinoise, arabe), Les mutations du terrorisme (version russe, italienne, 2016), ABC de la criminologie (2016 et 2024, édition américaine 2018), Vivre avec le Terrorisme (First 2017), Les Guetteurs (Odile Jacob 2018), Processus Stratégiques (EMS 2018), Les Protecteurs (Odile Jacob 2019), 3 Minutes pour comprendre les 50 plus grandes affaires criminelles en France (Courrier du Livre 2019), Vivre au temps du Coronavirus (Cerf 2020), Les criminels les plus C... de l'histoire (First 2020), Encyclopédie des Espionnes et des Espions (Gründ 2021), La criminologie pour les nuls (First, 4e édition 2025), Les criminels les plus C... de l'histoire... au Tribunal (First 2022), L'espionnage pour les nuls (First, 2022), La guerre qui revient (Cerf, 2022), Crise de la connaissance, connaissance de la crise (EMS 2022), Au commencement était la Guerre (Fayard, 2023), Au bout de l'enquête (Saison 1, First 2023), Encyclopédie des faits divers au cinéma (Gründ 2023), Tu ne tueras point (Fayard 2024), Au bout de l'enquête (Saison 2, First 2024), Juger les Terrorismes (Cerf, 2024), Les Lois, Décrets et arrêtés les plus C... (First 2024), Dictionnaire Amoureux Illustré du Crime (Plon-Gründ 2024), La Conquête de l'Ouest (Fayard 2025), Héros et héroïnes Ordinaires (First 2025), Opération Zelensky (First 2025), Menace sur Taiwan (First 2025), Au bout de l'enquête (saison 3, First 2025), Déclinocène (Fayard 2025), Conspiration au Vatican (First 2025), Trump, le pouvoir des mots (First 2026), Chine, la revanche de l'Empire (Fayard 2026), Intrigues à l'ONU (First 2026), La vérité sur le système Epstein (First 2026), Il faut sauver nos enfants (First 2026)...



Dr Aliénor TRAISSAC

Chirurgien-dentiste
Toulouse

Scanner post-mortem et odontologie légale : apport de l'unité Hounsfield étendue

CV

- ▶ **2020–2025** — Études en chirurgie dentaire, Département d'odontologie, Faculté de santé, Université de Toulouse
- ▶ **Mars 2026** — Doctorat en chirurgie dentaire, avec une thèse consacrée à l'apport du scanner post-mortem et des unités Hounsfield étendues en identification médico-légale, sous la direction du **Dr Géromine Fournier (MCU-PH, Faculté de Toulouse)** et du **Dr Fabrice Dedouit**
- ▶ **Mai 2026** — Présentation de la thèse « Scanner post-mortem et odontologie légale : apport de l'unité Hounsfield étendue » lors du **Congrès de l'ISFRI à Sofia**
- ▶ **Depuis mai 2026** — Exercice en chirurgie dentaire libérale à Toulouse

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Le scanner post-mortem occupe une place croissante dans l'identification médico-légale. En odontologie, il permet notamment de documenter les structures dentaires lorsque l'examen endobuccal est difficile ou impossible, comme dans les situations de carbonisation ou de décomposition. Cependant, l'analyse des soins dentaires au scanner reste limitée par les artefacts métalliques et par la saturation de l'échelle conventionnelle des unités Hounsfield. Le recours aux unités Hounsfield étendues (UHE) permet de dépasser cette limite et d'accéder à une visualisation plus fine des matériaux dentaires.

Cette conférence présente les résultats d'un travail mené sur 50 examens post-mortem et 742 soins dentaires, visant à optimiser la lecture des restaurations dentaires au scanner. Différents filtres et modes de reconstruction ont été comparés afin d'identifier les configurations les plus performantes. Les résultats mettent en évidence un gain important de qualité d'image avec le filtre UHE os, particulièrement associé aux reconstructions MIP. Au-delà de cette amélioration globale, l'étude montre que la stratégie de reconstruction peut être adaptée au type de soin observé : endodontie, résine, amalgame, couronne ou implant ne bénéficient pas nécessairement de la même configuration.

L'objectif de cette présentation est ainsi de montrer comment mieux exploiter les données du scanner post-mortem pour la lecture odontologique, et de proposer une approche pratique et adaptée aux différents types de restaurations. Elle met également en valeur la complémentarité avec l'examen endobuccal, qui reste une étape essentielle de l'identification odontologique, tout en montrant l'intérêt du scanner lorsque l'accès à la cavité buccale est difficile ou impossible.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Comprendre les principales limites du scanner post-mortem dans l'analyse des soins dentaires, notamment les artefacts métalliques et la saturation de l'échelle conventionnelle des unités Hounsfield
- ▶ Expliquer le principe et l'intérêt du filtre en unités Hounsfield étendues (UHE/EHU) pour améliorer la visualisation et la caractérisation des soins dentaires
- ▶ Identifier les principales modalités de reconstruction (MPR et MIP 2, 5 et 10 mm) et connaître leur intérêt selon le type de soin dentaire observé
- ▶ Intégrer le PMCT dans une démarche d'identification odontologique médico-légale, en comprenant sa complémentarité avec l'examen endobuccal



Dr Emmanuelle ARGENCE

Chirurgien-dentiste
Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Cas d'identification odontologique

CV

- ▶ Ancienne attachée hospitalière en Parodontologie
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- ▶ DU d'anthropologie et identification médico-légale
- ▶ DU d'anthropologie et odontologie médico-légale
- ▶ DU Réparation juridique du dommage corporel
- ▶ Maîtrise en sciences biologiques et médicales
- ▶ Réserviste SSA/IRCGN



Dr Charles GEORGET

Chirurgien-dentiste
Expert judiciaire honoraire près la Cour d'appel d'Orléans
Expert près la Cour de cassation
Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale

CV

- ▶ Chirurgien-dentiste, Docteur en sciences odontologiques, Docteur de l'université Henri Poincaré Nancy 1
- ▶ Expert honoraire près la Cour d'appel d'Orléans
- ▶ Expert honoraire près la Cour de cassation
- ▶ Chirurgien-dentiste en chef (R) affecté au département médecine légale odontologie de l'IRCGN
- ▶ Membre de l'Unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Présentation de cas d'identifications dentaires apportant un regard appuyé sur des points administratifs inédits et des préparations d'arcades dentaires surprenantes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Attirer l'attention sur des cas d'identification posant des problèmes pour le moins inattendus



Dr Christl VERBIEST

**Chirurgien-dentiste médico-légal
Anvers – Belgique**

Attentats de Bruxelles 10 ans après

CV

- ▶ Dentiste généraliste – KU Leuven (1978)
- ▶ Odontologue légiste depuis 2000
- ▶ Plusieurs missions en Belgique et à l'étranger
- ▶ Travaille pour plusieurs compagnies d'assurances, avocats et médecins-conseils
- ▶ Appelée par l'équipe DVI Belge en tant qu'odontologue légiste
- ▶ Présidente des experts néerlandophones
- ▶ Membre du Centre judiciaire UZA et de l'université d'Anvers
- ▶ Membre du groupe d'odontologie médico-légale d'INTERPOL



Mme Ine VAN WYMERSCH

**Magistrate – Commissaire nationale aux
drogues
Bruxelles – Belgique**

CV

Ine Van Wymersch est titulaire d'un master en droit et membre de la magistrature depuis 2009. Jusqu'en 2019, elle a été substitut, puis 1^{er} substitut du procureur du Roi au parquet de Bruxelles. Elle y était chargée du traitement des affaires de mineurs, des affaires de mœurs et des disparitions inquiétantes. Elle a exercé les fonctions de porte-parole pendant 10 ans. Sa devise « pas de commentaire n'est pas une option » a donné l'impulsion à un système judiciaire plus transparent et plus accessible. Cette vision de la communication et de « la justice en tant qu'organisation qui doit rendre service » est devenue véritablement perceptible lorsqu'elle a été chargée de la gestion de l'identification des victimes d'attentats du 22 mars 2016, de la prise en charge de leurs proches et du rôle de porte-parole pour toutes les questions relatives aux victimes. En mars 2019, elle a prêté serment en tant que procureur du parquet de Halle-Vilvoorde. Depuis avril 2023, Ine Van Wymersch est la première commissaire nationale aux drogues de Belgique.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Dix ans se sont écoulés depuis que des terroristes djihadistes ont perpétré des attentats à la bombe dans le hall des départs de l'aéroport national belge et dans le métro de Bruxelles. Deux scènes criminelles ouvertes, à moins d'une heure d'intervalle. Une situation inédite pour la Belgique. L'identification des victimes et des auteurs a représenté un défi majeur. Les procédures établies et l'esprit d'innovation ont dû être mobilisés conjointement.

Un magistrat et un odontologue vous proposent un retour d'expérience sur la manière dont ils ont mené cette mission, chacun dans son domaine de compétence et en étroite collaboration. Ils partageront leur vécu ainsi que les leçons tirées de ces événements.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Comprendre les enjeux de l'identification des victimes et des auteurs après un attentat de masse
- ▶ Découvrir le rôle de l'odontologie médico-légale dans les processus d'identification
- ▶ Illustrer la coopération entre autorités judiciaires et experts médico-légaux
- ▶ Partager les retours d'expérience et les enseignements tirés des attentats de Bruxelles
- ▶ Identifier les bonnes pratiques applicables à la gestion de crises similaires



Dr Jacques MILLET

Chirurgien-dentiste

Service de médecine légale CH Nice

Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

L'attentat de Nice : 10 ans après

CV

Le Dr MILLET cumule 20 ans d'exercice libéral dont 10 en expertise exclusive dans les différents volets dommage corporel / responsabilité médicale : identification pour les tribunaux, les assurances et en assistance personnelle et 20 ans d'exercice hospitalier, dont 15 ans en médecine légale. Il est ancien assistant en odontologie légale, ancien praticien conseil enseignant dans les diplômes post-universitaires ayant trait à l'expertise, consultant auprès du CICR à Genève et auprès du laboratoire d'Anthropologie légale à Nice, membre de l'UIO. Toujours régulièrement sollicité en matière d'identification des personnes, cas individuels et catastrophes.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Le soir du 14 juillet 2016, sur la promenade des Anglais à Nice, un camion conduit par un terroriste islamiste fauche les spectateurs du feu d'artifice. 84 victimes, adultes et mineurs, sont transportées à l'IML, où durant 3 jours et nuits, 10 odontologistes participent à des examens et aux comparaisons nécessaires. Une collaboration exemplaire entre l'équipe médicale dirigée par le Pr Quatrehomme, chef du service de Médecine légale et l'UPIVC, aboutit à l'identification de toutes les victimes dont 1/3 sont de nationalité étrangère. De son côté, l'IRCGN a projeté avec succès et pour la 1re fois, son laboratoire d'analyse génétique sur les lieux de la catastrophe.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Expliquer le schéma du protocole Interpol de l'UNIVC
- ▶ Montrer le rôle et les difficultés des odontologistes en situation d'urgence



Dr Kenton KAISER

**Chirurgien-dentiste – ULiège
Herve – Belgique**

**Sublimer ou effacer nos souvenirs...
Découvrez l'hypnose sélective**

CV

- ▶ Diplômé du M.H. Erickson's Institute of California (2009-2014)
- ▶ Formateur au Centre universitaire d'hypnose de Liège (2002-2026)
- ▶ Chercheur en neurosciences
- ▶ Fondateur et responsable des formations Hypnoteeth (2011-2020)
- ▶ Fondateur et responsable des formations HypnoZenligne (2022-2026)
- ▶ Animateur du podcast HypnoZenligne sur YouTube
- ▶ Conférencier international et coach

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Il y a des moments qui changent une vie... Des images à jamais gravées dans notre mémoire. Certaines sont magnifiques, et d'autres peuvent nous empêcher de dormir. Quand notre cerveau **associe une sensation à des émotions**, cela va les rendre durables dans notre mémoire. Un souvenir magnifique, c'est un outil réconfortant. Une pensée tragique, c'est quelque chose qu'on voudrait pouvoir supprimer, effacer ou oublier. L'hypnose nous permet de choisir de manière consciente ce qu'on souhaite garder et ce qu'on préfère oublier. Dans cette conférence (atelier pratique), je vais vous donner un outil qui, en quelques minutes, vous permet de demander à votre cerveau de choisir ce qu'il est bon de garder — ce qui est utile pour vous — et d'éliminer ce qui ne l'est pas. Pas de recette miracle. Juste l'activation de ressources naturelles que nous avons à notre disposition mais pas toujours accessibles volontairement. Découvrez et testez comment l'hypnose médicale peut vous aider à sublimer ce qui doit l'être, et à effacer ce qui peut l'être. De la meilleure manière qui soit pour vous.

Vous pourrez enregistrer la séance avec votre smartphone pour pouvoir la réutiliser.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Comprendre comment une émotion renforce la mémorisation d'un souvenir, qu'il soit agréable ou non
- ▶ Comprendre et expérimenter les outils qui permettent au cerveau de moduler les souvenirs de manière adéquate
- ▶ Repartir avec un outil, une stratégie pour gérer les souvenirs à conserver et ceux à oublier

TABLE RONDE

« La déposition des experts aux procès d'assises »





M. Roger ARATA

**Président de la cour d'assises
des Bouches-du-Rhône**

L'expertise en matière pénale, de l'enquête préliminaire à la phase de jugement

CV

- ▶ 2006 – Juge d'instance et président du tribunal correctionnel d'Ajaccio
- ▶ 2011 – Vice-procureur placé, parquet général d'Aix-en-Provence
- ▶ 2013 – Vice-procureur placé, parquet général de Cayenne
- ▶ 2015 – Vice-président, juge des libertés et de la détention, Tribunal judiciaire de Besançon
- ▶ 2018 – Conseiller chargé des assises de la Lozère, de l'Ardèche et du Vaucluse, Cour d'appel de Nîmes
- ▶ 2025 – Président de chambre chargé des assises des Bouches-du-Rhône

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

- ▶ L'expertise en matière pénale et en matière civile dans le cadre d'un procès pénal
- ▶ L'expertise pendant l'enquête préliminaire
- ▶ L'expertise pendant la phase d'instruction préparatoire
- ▶ L'expertise après la clôture de l'information, dans le cadre d'un supplément d'information
- ▶ La déposition de l'expert à l'audience : « serment préalablement prêté »

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

La déposition de l'expert devant la cour d'assises constitue l'aboutissement d'un long processus judiciaire débutant souvent dès la scène de crime. L'expert intervient dans un cadre strictement encadré par le Code de procédure pénale et doit agir avec impartialité, rigueur et indépendance. La citation de l'expert est généralement délivrée par huissier pour la durée de la session ou pour une date précise. Tous les experts ayant participé à l'instruction ne sont pas obligatoirement convoqués. Lorsqu'ils ont réalisé une mission commune et partagent les mêmes conclusions, un seul peut présenter les résultats à l'audience.

Contrairement aux témoins, l'expert ne peut faire l'objet d'un mandat d'amener ni d'une amende en cas d'absence. Si celui-ci ne comparaît pas, son rapport peut être lu par le président. L'audition peut également se dérouler par visioconférence. Une préparation minutieuse est essentielle : relecture des rapports, photographies et annexes, ainsi qu'élaboration d'une synthèse claire du dossier. Selon l'article 168 du CPP, l'expert expose ses travaux après avoir prêté serment. Il peut consulter son rapport durant son audition, assister aux débats et répondre aux questions du président, du ministère public et des avocats, tout en s'adressant prioritairement au président de la cour.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Permettre à l'expert de préparer et de réaliser une déposition efficace, claire et conforme aux exigences légales et déontologiques devant la cour d'assises



Dr Gwenola DROGOU-SAOUT

Chirurgien-dentiste

**Expert judiciaire près la Cour d'appel de
Rennes**

Réserviste SSA/IRCGN

CV

- ▶ Présidente de l'AFIO (Association française d'identification odontologique)
- ▶ Expert judiciaire près la Cour d'appel de Rennes (réparation du dommage corporel et identification odontologique), agréée par la Cour de cassation
- ▶ Vice-présidente de la CEJC (Compagnie des experts de justice en criminalistique)
- ▶ Chargée d'enseignement au DU de pratiques expertales à Nantes
- ▶ Membre de l'UNIVC (Unité nationale d'identification des victimes de catastrophe) et du Forensic Odontology Sub-working Group, INTERPOL DVI
- ▶ Vice-présidente du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes



Dr Jacques MILLET

Chirurgien-dentiste

Service de médecine légale CH Nice

**Expert près la Cour d'appel d'Aix-en-
Provence**

CV

Le Dr MILLET cumule 20 ans d'exercice libéral dont 10 en expertise exclusive dans les différents volets dommage corporel / responsabilité médicale : identification pour les tribunaux, les assurances et en assistance personnelle et 20 ans d'exercice hospitalier, dont 15 ans en médecine légale. Il est ancien assistant en odontologie légale, ancien praticien conseil enseignant dans les diplômes post-universitaires ayant trait à l'expertise, consultant auprès du CICR à Genève et auprès du laboratoire d'Anthropologie légale à Nice, membre de l'UIO. Toujours régulièrement sollicité en matière d'identification des personnes, cas individuels et catastrophes.



Dr Laurent MARTRILLE

**Médecin légiste – Chef du service de
médecine légale, CHU de Montpellier
Expert près la Cour d’appel de Montpellier
Expert près la Cour pénale internationale**

CV

- ▶ Membre du Conseil national des universités (CNU), section 46-03
- ▶ Membre du Conseil scientifique de France Victimes
- ▶ Expert près la Cour d’appel de Montpellier (Thanatologie, Anthropologie et dommage corporel)
- ▶ Expert près la Cour pénale internationale de La Haye (Forensic Anthropology Society of Europe)
- ▶ Vice-président de la SFMLEM (Société française de médecine légale et d’expertise médicale)
- ▶ Vice-président santé de la CEJIDAM (Compagnie des experts de justice de la Cour d’appel de Montpellier)
- ▶ Laboratoire de recherche : UMR 7268, ADES, Aix-Marseille Université – thématiques de recherche : anthropologie médico-légale (estimation de l’âge, traumatologie osseuse, victimologie)



Aimé CONIGLIARO

**Odontologue médico-légal
Expert judiciaire honoraire près la Cour
d’appel de Versailles
Expert agréé par la Cour de cassation**

CV

Odontologue médico-légal, membre d’honneur de l’AFIO